

PARCOURSUP 2019-2020



A.LOSTALE
CIO du Mans

CIO du Mans

28 place de l'éperon

72100 Le Mans

(Sur RV le matin / avec et sans RV l'après-midi)

Au lycée : Madame Lostalé

Semaine paire : LUNDI après-midi

Semaine impaire : MARDI et JEUDI après-midi

(prendre RV auprès des CPE)

Guides pour vous accompagner

Onglet « Questions fréquentes » du site Parcoursup



 C'est quoi ? Calendrier Les formations **Questions fréquentes**  

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER Découverte des formations	22 JANVIER - 12 MARS INCLUS Inscription et formulation des vœux	13 MARS - 2 AVRIL INCLUS Confirmation des vœux	19 MAI - 17 JUILLET Phase d'admission
---	--	---	--

Accueil > Les formations

Les formations proposées sur Parcoursup en 2020

Recherchez les formations post bac proposées sur Parcoursup en 2020 : plus de 15 000 formations sont disponibles.

[Rechercher une formation](#)

Quels types de formation sur Parcoursup ?

Listing de toutes les formations du supérieur de l'académie de Nantes.

Téléchargeable gratuitement sur le site onisep Pays-de-la-Loire, onglet « téléchargement »



Accès au site

www.parcoursup.fr

The screenshot shows the Parcoursup website header with the French Republic logo and the Parcoursup logo. Navigation links include 'C'est quoi?', 'Calendrier', 'Les formations', and 'Questions fréquentes'. A timeline bar highlights the period from 20 December to 22 January as 'Découverte des formations'. Below this, a section titled 'Je m'informe et je consulte l'offre de formation' contains three steps: 1. 'Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2019-2020.fr' with a 'Visiter le site' link. 2. 'Je participe aux salons de l'orientation dans ma région et j'échange sur mon projet' with sub-points for parents and students. 3. 'Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup' with a 'Chercher une formation' button.

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2019-2020.fr
Visiter le site

Je participe aux salons de l'orientation dans ma région et j'échange sur mon projet :

- avec mon professeur principal si je suis lycéen
- avec le service orientation de mon établissement si je suis étudiant

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup
Plus de 15 000 formations présentent leurs programmes, leurs attendus et leurs critères d'examen des dossiers

Chercher une formation

- S'informer sur les formations post bac
- Se renseigner sur les établissements
- Obtenir des informations sur la procédure

A partir du **22 janvier 2020** : Gestion des candidatures

Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

2

19 Mai > 17 Juillet 2020
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Judi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

20 décembre 2019 – 22 janvier 2020



20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase
d'admission

Accueil > **Les formations**

Les formations proposées sur Parcoursup en 2020

Recherchez les formations post bac proposées sur Parcoursup en 2020 : plus de 15 000 formations sont disponibles.

[📍 Rechercher une formation](#)

Quels types de formation sur Parcoursup ?

- **Les formations non-sélectives** : les licences

Nouveau cette année : deux nouveaux parcours d'accès aux études de santé remplacent la PACES à la rentrée 2020 : [les licences avec option « accès santé »\(LAS\)](#) et le [parcours spécifique avec accès santé \(PASS\)](#).

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

- **Les formations sélectives** : CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), STS (sections de technicien supérieur), IUT (institut universitaire de technologie), certaines

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase
d'admission

Accueil > **Les formations**

Les formations proposées sur Parcoursup en 2020

Recherchez les formations post bac proposées sur Parcoursup en 2020 : plus de 15 000 formations sont disponibles.

 [Rechercher une formation](#)

Quels types de formation sur Parcoursup ?

- **Les formations non-sélectives** : les licences

Nouveau cette année : deux nouveaux parcours d'accès aux études de santé remplacent la PACES à la rentrée 2020 : [les licences avec option « accès santé »\(LAS\)](#) et [le parcours spécifique avec accès santé \(PASS\)](#).

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

- **Les formations sélectives** : CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), STS (sections de technicien supérieur), IUT (institut universitaire de technologie), certaines

Recherche des formations

Veillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

Effacer les filtres

Plus de 10 000 formations correspondent à votre recherche

Trier par

Types d'établissement

10685/ 11204

Etablissements Publics

3424/ 3485

Etablissements Privés

Apprentissage

Formations en apprentissage 3141/ 3190

Formations hors apprentissage 11499/ 12047

Formations hors apprentissage

Types de formation

BTS - BTS - 7259/ 7560

C.M.I - Coursus Master en Ingénierie 85

CPGE 798/ 832

Lycée Claude Fauriel (Saint-Etienne - 42)

CPGE - ECS - Option scientifique

Etablissements avec internat pour filles et garçons

Voir la fiche

Formations similaires

Taux d'accès

84%

Général 100% Techno 0% Pro 0%

Lycée général Clemenceau (Nantes - 44)

CPGE - Lettres

Etablissements avec internat pour filles et garçons

Voir la fiche

Formations similaires

Taux d'accès

63%

Général 100% Techno 0% Pro 0%

Lycée agricole La Germiniere (Rouillon - 72)

BTS - Agricole - Gestion forestière

Voir la fiche

Formations similaires

Taux d'accès

72%

Général 43% Techno 39% Pro 17%

Université de Limoges (87)

Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques

Voir la fiche



Les informations pour chaque formation

- > Les attendus (connaissances et compétences pour y réussir)
- > Les critères d'examen des vœux
- > Nombre de places disponibles en 2020
- > Suggestion de formations similaires pour élargir les vœux
- > Contenu et organisation des enseignements
- > L'existence de modalités particulières d'examen (concours écrit, oral...)
- > Tarif
- > Journées portes-ouvertes
- > Contacts utiles : étudiants ambassadeurs, responsable de la formation
- > Etc.

ETAPE 2 :

INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET
FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020



S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

***Important** : renseigner un **numéro de portable** pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les **parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.*

Vérifier les informations
du dossier !!!

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

Formuler des vœux motivés

1 vœu = 1 formation dans un établissement

Ex : BTS Technico-commercial, lycée Raphael Elizé, Sablé sur Sarthe

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux.
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (Classe prépa, BTS, DUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)

- > **Jusqu'à 10 vœux**

***Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

***Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2019, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne)*

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

Les vœux multiples

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et ainsi d'élargir les possibilités de choix des candidats.
- > **Un vœu multiple correspond à un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.**

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

- > **Vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples

LES FORMATIONS CONCERNEES PAR LES VŒUX MULTIPLES



BTS, DUT, classes prépa, DN MADE, DCG, IFSI, Ecoles d'ingé et de commerce qui recrutent sur concours commun, 7 IEP, EFTS :

Exemple :

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux.

Si vous demandez aussi le **DNMADE** mention « graphisme » dans 5 établissements, ses demandes comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux.

Donc au total : 2 vœux et 12 sous-vœux.

Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Jusqu'au
2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020 (23h59- heure de Paris),
le vœu ne sera pas examiné par la formation

La rubrique « préférence et autres projets »

Jusqu'au
2 avril inclus

2 PARTIES :

➡ Exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier.

➡ Le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup + si projet professionnels ou personnels en dehors de la plateforme.

La rubrique «Activités et centres d'intérêts»

Jusqu'au
2 avril inclus

Permet de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que l'on souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

L'examen du conseil de classe et la fiche avenir

- Le conseil de classe de 2^{ème} trimestre examine les vœux de chaque élève
- Pour chaque vœu saisi par l'élève une **fiche Avenir** sera transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 19 mai 2020**

La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations du professeur principal sur les compétences transversales (autonomie, méthode de travail, esprit d'initiative, méthodes de travail...)
- l'avis du chef d'établissement
- L'avis du conseil de classe sur le projet d'orientation

Expérimentation « accès des bacheliers professionnels en STS »

= Un accès en BTS est facilité pour les bacheliers professionnels dont le profil aura été jugé bon par le **conseil de classe de terminale**. C'est le lycée d'origine de l'élève qui prend la décision, et non plus l'établissement d'accueil.

- > **Le conseil de classe se prononcera sur chaque spécialité de BTS demandée**
- > Si le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante » qui déclenchera un avis favorable à poursuivre dans la filière demandée.
- > Si **capacités d'accueil sont suffisantes**, ils **sont automatiquement admis**.
- > Si **capacités d'accueil insuffisantes**, le **Recteur départage les candidats**

L'examen des vœux par les établissements d'enseignement supérieur

Du 7 avril au
11 mai

- > le projet de formation motivé
- > les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée

La demande de césure

- > Possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
 - > **Demande de césure à faire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)**
 - > L'établissement prend connaissance de la demande de césure **uniquement** au moment où le lycéen effectue son inscription administrative
 - > Dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour savoir comment déposer sa demande de césure
 - > La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le **maintien de sa bourse** pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du **statut étudiant** pendant toute la période de césure
- Il a un **droit de réintégration ou de réinscription** à l'issue de la césure sans repasser par Parcoursup

ETAPE 3 :

PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020



Réception des réponses et acceptation des propositions

A partir du
19 mai

- > **Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit répondre à **TOUTES les propositions d'admission** reçues, **en respectant les délais de réponse** indiqués
- > Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

Les réponses des formations

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions reçues ?

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

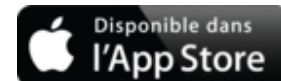
Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> **L'application Parcoursup:**

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **elle sera téléchargeable** avant le 19 mai sur



et



> **Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :**

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 19 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

- **Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)**
- **À partir du 25 mai 2020 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

Exemples :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- > il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- > dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en **phase complémentaire à partir du 25 juin 2020.**

L'option du répondeur automatique

> Quand ?

A partir du 19 mai 2020

Nouveauté
2020

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

> Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

L'option du répondeur automatique

Exemple 1 : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique .

→ S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2 : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

Un point d'étape obligatoire fin juin

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Avant le 17 juillet 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission **avant** le 13 juillet 2020
- **Avant le 27 août 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

Des services d'assistance tout au long de la procédure

A partir du
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Tutoriels** disponibles sur le site Parcoursup.fr

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 **@Parcoursup_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant**

La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

La préparation de la vie étudiante

> L'aide à la mobilité géographique

Les bacheliers bénéficiaires de la bourse de lycée qui ont accepté définitivement une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence peuvent bénéficier d'une aide de 500 euros.

Une fois le vœu accepté définitivement par le candidat, demande à faire en ligne sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr

> Les autres aides financières

Voir le site www.etudiant.gouv.fr rubrique « Vos aides financières »

(aide au logement, prêt étudiant garanti par l'Etat, aide au permis de conduire pour les apprentis, aide au mérite...)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !!!!